

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue St Etienne des Tonneliers
76005 ROUEN Cedex 2
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
RIB : 17695 00900 04044977495 44
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RSM SECNO
PARC DE LA VATINE
BP 278
76137 MONT ST AIGNAN CEDEX

V/REF : PL/AL
N/REF : 75 B 1 / 2008-A-553

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 01/02/2008,

P.V. du conseil d'administration du 07/01/2008
- Changement de Président

P.V. d'assemblée du 07/01/2008
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

RSM SECNO
Société par actions simplifiée
Parc de la Vatine - 28 rue Alfred Kastler
76130 Mont-Saint-Aignan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-553 le 01/02/2008

R.C.S. ROUEN 301 482 543 (75 B 1)

Fait à ROUEN le 01/02/2008,

Le Greffier



RSM Secno
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 28 rue Alfred Kastler, 76130 MONT SAINT AIGNAN
301482543 RCS ROUEN

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 JANVIER 2008**

L'an deux mille huit, le 7 janvier, à 15 heures, les membres du Conseil d'administration de la société RSM Secno se sont réunis 28 rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Jean-Jacques BULTEL
Monsieur Eric MASUREL
Monsieur Loïc BOUDIER
Monsieur Philippe LAMBERT
Madame Florence HERTEL PETIT
Madame Sophie TESNIERE

Sont absents excusés :

Monsieur Patrick LE BIGRE
Monsieur Olivier PAYENNEVILLE

Le Conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques BULTEL, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance.

Monsieur Philippe LAMBERT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'administration adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Jean-Jacques BULTEL, Président, rappelle au Conseil d'administration le souhait de son départ à la retraite, et demande qu'il soit immédiatement pourvu à son remplacement ; il précise que sa démission vaut également pour ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'administration prend acte du souhait de Monsieur Jean-Jacques BULTEL, Président, et, après en avoir délibéré, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de son mandat :

Monsieur Eric MASUREL, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes,
Né à ROUEN (76) le 16 avril 1952, de nationalité française,
Demeurant 109 rue Narcisse Loqué – 76230 BOIS GUILLAUME.

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Il remercie Jean-Jacques BULTEL de son action à la tête de la société et lui adresse tous ses vœux pour sa nouvelle vie à compter de ce jour.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

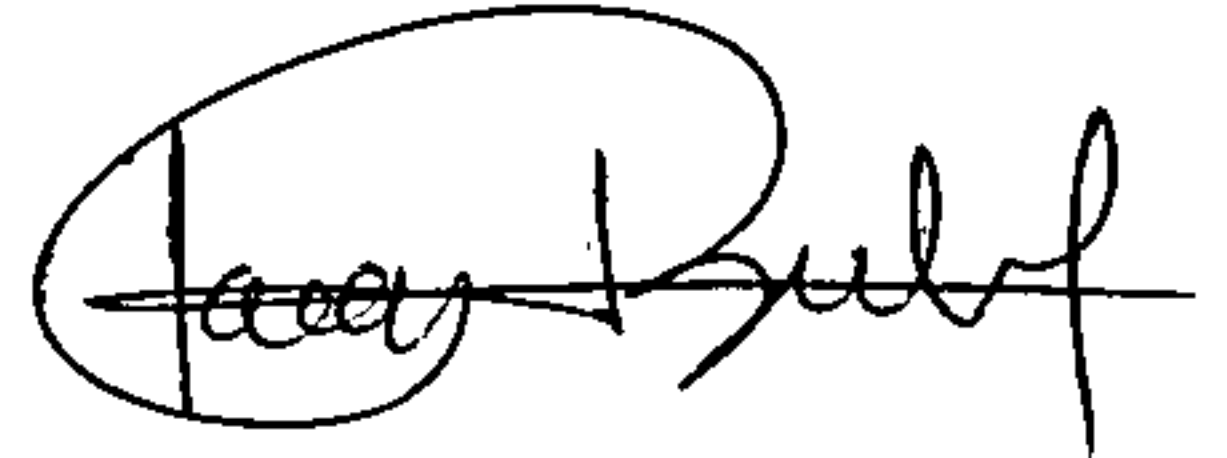


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'administration au moins.

A handwritten signature, possibly reading 'M. H.', enclosed within a hand-drawn oval.

Un membre

A large, stylized handwritten signature, which appears to be 'Jean-Jacques Bulf', enclosed within a hand-drawn oval.

Le Président

RSM Secno
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 28 rue Alfred Kastler, 76130 MONT SAINT AIGNAN
301482543 RCS ROUEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2008**

Le 7 janvier 2008, à 16 heures, les associés de la société RSM Secno se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 28 rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN, sur convocation faite par lettre simple adressée le 18 décembre 2007 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric MASUREL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franck DUCLOS et Madame Sophie TESNIERE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe LAMBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Alain BIANCHI, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 9999 sur les 10000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'administration.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de deux membres démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Messieurs Jean-Jacques BULTEL et Patrick LE BIGRE de leurs fonctions de membres du Conseil d'administration à compter du 7 janvier 2008, nomme pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration :

Monsieur Franck DUCLOS, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes,
Né à ROMILLY SUR SEINE (10) le 7 janvier 1974, de nationalité française,
Demeurant 68 allée Richard Wagner, 76230 BOIS GUILLAUME.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire